

# Fresnes

magazine

## Spécial école

sommaire

N° 1  
Juin 2011

Dans  
ce numéro :

- Le mot du Maire p.1
- Inauguration de l'école p.1
- Dossier Spécial «Ouverture de l'école» p.2
- Fresnes sur Marne : un village vigilant p.3
- Modification du PLU p.3
- Enquête publique sur le PLU p.3
- Développement durable p.4
- Consignes aux automobilistes p.4
- Les parcelles du cadastre p.4
- Informations utiles p.4



### Le Mot du Maire

Je suis heureux de vous présenter cette « nouvelle édition » du Fresnes infos. Dans nouvelle édition, j'entends surtout « nouvelle formule ».

Plus court, plus succinct, des articles exclusivement réservés au rendu du travail municipal dans ces actions journalières concernant toutes les missions communales dont il a la charge et surtout édité plus souvent.

Un bon nombre d'entre vous connaît mon attachement à la communication en matière d'informations communales. Mais un bon nombre aussi sait à quel point je ne suis jamais satisfait de notre façon de communiquer avec mes concitoyens.

Aussi, cette petite réforme de notre bulletin communal était essentielle pour améliorer les informations nécessaires permettant à chacun d'apprécier en temps presque réel le travail de ses élus.

Dans le même temps, un travail d'amélioration de notre site internet est en cours de réalisation et il verra prochainement le jour.

Mais il n'est pas question de nous démarquer de nos associations. Chaque année, dans le courant du mois de septembre, une « édition spéciale associations » sera éditée pour que chacune de celles-ci puisse présenter son bilan annuel, ses projets et se faire ainsi connaître de chaque Fresnois.

Ce numéro spécial permettra ainsi à chaque association de préparer au mieux le « forum ».

Alors je vous souhaite une bonne lecture...

Jean Lefort

Maire de Fresnes sur Marne

## Inauguration de l'école !

Après une ouverture faite en septembre dernier, l'équipe Municipale a profité de cette fin d'année scolaire pour procéder à l'inauguration officielle de ce magnifique bâtiment.

En présence de : Monsieur le Sénateur Hoel, Monsieur Boulon le représentant de Monsieur le Député Jean-François Copé, Monsieur le Député Yves Albarello, l'inspecteur d'Académie Monsieur Guevel, Madame Noëlle Duteil, présidente du RPI de l'ensemble du Conseil Municipal, des équipes enseignantes de nombreux élus mais également de plus de 200 habitants, Monsieur le Maire a inauguré notre école.

Cet acte symbolique prend tout son sens quand on connaît les difficultés rencontrées pendant la réalisation de l'ouvrage. Cette dernière étape signe la fin d'une véritable aventure humaine où élus, entrepreneurs et services de l'Etat ont mis tout en œuvre pour aboutir à ce beau résultat.



Christophe Cambouris

## LA COMMUNE DE FRESNES SUR MARNE REALISE DES EFFORTS SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Trois axes prioritaires ont été mis en œuvre :

- 1) Afin de réduire la consommation d'eau potable pour l'arrosage des espaces verts, un système d'arrosage au goutte à goutte a été mis en place. L'autre effort porte sur la favorisation des massifs pleine terre avec un support de plantes pérennes et de fleurs annuelles et enfin l'utilisation d'un paillage qui favorise l'évaporation.
- 2) En ce qui concerne la réduction d'usage des produits phytosanitaires, la commune décide de l'urgence de cette démarche et les parties goudronnées ne seront plus traitées de cette façon avec un arrêt du désherbage sur la voie publique.
- 3) Enfin, la biodiversité sera privilégiée dans les espaces verts avec la pratique d'une seule fauche annuelle tardive au mois d'octobre sur certains sites comme la rue du Moulin.

La commune de FRESNES SUR MARNE, s'engage sur ces éco-gestes qui aident à la préservation de la nature, à la diminution de la pollution et favorisent ainsi le développement durable.

Christine Dupuis Colson

## Consignes aux automobilistes

Les bandes jaunes en bordure de trottoirs ont une raison d'être. Selon le code de la route, quel que soit l'âge du permis de conduire, cela signifie :

Interdiction de stationnement le long du trottoir. Nous rappelons également, qu'il est interdit de stationner devant les portes de garage et celles des cours fermées par un portail.

Une urgence peut faire d'avoir à sortir pour suivre une ambulance, le SAMU ou les pompiers.

En ville, à moins de posséder ou de louer une place de garage, on ne se gare pas devant ses fenêtres. Dans le cas d'un immeuble, cela serait « un empilage » de voitures.

Un mauvais stationnement peut avoir pour conséquence un procès verbal ou à une mise en fourrière.

Pour rappel, dans la rue Ernest Pelletier, le stationnement est unilatéral. (Voir panneaux)  
Soit : • Du 1<sup>er</sup> au 15 du mois côté Impair  
• Du 16 la fin du mois côté Pair.

Claude Palazzo

## Découvrez les parcelles du cadastre

**Connaissez-vous bien le territoire de Fresnes ? Il est formé de nombreuses parcelles aux noms souvent pittoresques. Je vais essayer de vous évoquer leur provenance.**

- Les Monts Gardés : (du latin mons : élévation, colline). Ici, colline servant de poste d'observation ; dénomination datant de l'époque féodale : cet endroit dominant la vallée de la Marne permettait de surveiller toute la campagne environnante.
- Le Plein Mont : où est construite la ferme de Choisy le Temple (appartenant aux Templiers), s'étend largement à l'Est des Monts Gardés, suivis de la Justice d'Aguesau (quand le Cens, redevance que le possesseur d'une terre devait à son seigneur, le dit seigneur imposait des amendes à celui qui avait enfreint la loi).
- Les Vieilles Fourches : il s'agit d'un point de réunion de plusieurs allées ou chemins anciens qui avaient déjà disparus.
- La Fosse Pourceau : une fosse est une dépression dans le paysage. Le nom Pourceau (XII<sup>ème</sup> siècle) désignait les porcs. On les mettait peut-être au pré comme c'est encore la coutume dans certaines provinces.
- La Croix Blanche : érigée en pierre blanche à l'entrée d'un chemin. Elle était fleurie en maintes occasions, de buis de rameaux, de fleurs des champs de bouquets d'épis de blé et servait de but lors de processions.
- Le Grand et le Petit Vaurenard : Terrains en pente, menant à un cours d'eau, hanté par les renards.

- Les Tillels : De l'arbre « tilleul » ; jusqu'au XX<sup>ème</sup> siècle, à la sève montante, les journaliers détachaient les écorces des tilleuls, les découpaient en « tilles », liens utilisés pour la fanaison et la moisson.
- Les vieilles Vignes : Coteau exposé au sud, planté de pieds de vignes, comme partout en Brie. Le vin qu'on en tirait était souvent acide : « vin à quatre : 1 homme pour le boire, 3 pour le soutenir !
- La Fosse Griffon : Encore une dépression du paysage où l'eau d'une source sortait du sol. D'ailleurs, les anciennes bornes-fontaines représentaient une gueule de griffon crachant de l'eau.
- Les Plants : Ensemble de végétaux de même espèce, peut-être une pépinière pour le parc du château.
- Le Dessus du Parc : Terrains au Nord du parc du château
- Le Chemin des Moreaux : Terrains mous, marécageux. L'écoulement de la source griffon en était sans doute responsable.
- La Haute Borne : Petite élévation de terre faite sur la limite des champs. Certaines servent de limites entre les paroisses et sont utilisés comme points géodésiques
- Les Flammèches : D'après la langue des Anciens Francs « falawiska » (cendre) devenu flammèche au XII<sup>ème</sup> siècle, désignant les parcelles qui se détachent d'un brasier. Peut-être, champs dont on a brûlé les herbes et les broussailles pour améliorer le sol (technique du brûlis).

Denise Crémel



L'équipe municipale.

### Boite aux lettres

Nous vous remercions de bien vouloir indiquer vos noms sur les boîtes aux lettres.

### Horaire d'ouverture de la Mairie

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 14h à 17h30
- Mercredi et Samedi : 9h à 11h30.

### Horaire d'été de la Mairie

- du 11 juillet au 21 août ouverture uniquement les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14H00 à 17H30.

### Forums des associations

Samedi 10 septembre de 14H00 à 18H00.

### Parcours de citoyenneté

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Une attestation de recensement leur sera remise. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16<sup>ème</sup> anniversaire.

L'enseignement de Défense est prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3<sup>ème</sup> et de 1<sup>ère</sup>.

La Journée d'Appel de Préparation à la Défense : J.A.P.D., est obligatoire pour les garçons et les filles. Cette journée s'effectuera entre la date du recensement et la date du 18<sup>ème</sup> anniversaire.

En fin de journée, un certificat de participation est remis. Il est exigé pour l'inscription aux examens et concours.

# Spécial ouverture de l'école



Après bien des péripéties notre école est enfin terminée !

Cela n'a pas été sans mal, car depuis notre dernier article nous avons dû supporter un nouveau retard et elle n'a pu ouvrir pour le premier trimestre 2010.

La réception provisoire s'est déroulée au mois de mai. Cette opération capitale a pour but de faire un relevé précis, pièce par pièce de tous les ouvrages réalisés, y compris les parties techniques, chaufferie, local électrique etc., avec l'architecte et la maîtrise d'ouvrage (notre commune), le bureau de contrôle, le pilote et tous les corps d'états adjudicataires.

Ce contrôle obligatoire permet de constater la conformité des ouvrages prévue au « CCTP » rédigé par le cabinet d'architectes lors des consultations. Si une malfaçon apparaît ou si un ouvrage est jugé non conforme, celui-ci est doit remis dans l'état prévu ou refait intégralement.

Ensuite, c'est au tour de la commission de sécurité d'intervenir et pour cette étape, tout le mobilier des salles de classes, de la halte garderie, du dortoir et de toutes les parties techniques et administratives doit être installé.

Ces déménagements « sportifs » se sont déroulés dans une ambiance conviviale, avec l'aide du conseil municipal, des

enseignants, de Philippe Charitat venu avec son camion et tout ce monde fut récompensé par le café et les encouragements d'un sympathique riverain.

Enfin, passage de la commission de sécurité composée de pompiers, de représentants de la préfecture, de la DDT, du bureau de contrôle, de la directrice, qui réceptionnent l'ouvrage déterminent si tout est conforme et s'assure du bon fonctionnement de tous les équipements, y compris les alarmes afin d'autoriser l'ouverture en toute sécurité pour les enfants, les enseignants et le personnel.

L'équipe communale a pris le suivi de ces travaux à bras le corps avec une difficulté majeure : faire réaliser la levée de ces réserves en plein mois d'août ...

Mais la détermination de tous a payé puisque la commission pour le constat de conformité nous a délivré le 26 août 2010 le document tant attendu : l'AUTORISATION d'OUVERTURE.

Difficile de vous décrire la joie qui nous a tous envahie et très vite la bonne nouvelle s'est propagée au sein du personnel communal, des membres du conseil municipal, de l'équipe enseignante, la rentrée scolaire allait pouvoir se faire dans notre nouvelle école.

Gérard Bèche

## Ouverture de l'accueil de loisirs

Nous avons la joie et le plaisir de vous annoncer l'ouverture depuis le 30 mars dernier de l'Accueil de Loisirs sur notre commune, dans les locaux de l'école maternelle 2 rue de l'Ancienne Briqueterie.

Après plusieurs mois de travail et le soutien continu de Monsieur Jean Lefort, nous sommes fières de cette ouverture qui apporte de l'aide aux familles de notre village ainsi que du bonheur à nos enfants. Notre objectif a été de développer un lieu agréable et sécurisant pour les enfants, un endroit de rencontre, d'échanges et de découverte.

Mademoiselle Stéphanie Morel a intégré l'équipe de l'Accueil de Loisirs en qualité de directrice, et est secondée par plusieurs animatrices dont le nombre varie en fonction des enfants inscrits, et ce conformément à la législation.

Des activités manuelles et culturelles, des jeux extérieurs et de société, des chants, tout est prévu pour épanouir et éveiller les enfants, tout en respectant leur rythme : les petits font la sieste chaque après midi pendant qu'un temps calme est proposé aux plus grands. Les repas sont servis à partir de 11H30 et le goûter à 16H30.

Des thèmes différents sont proposés tous les mois et à chaque vacance scolaire. Ainsi, la première semaine des vacances d'Avril, le thème était celui de « la ferme ». Une vingtaine d'enfants ont fréquenté l'Accueil et ont ainsi pu créer un potager dans le jardin, visiter une ferme et jouer à différents jeux toujours liés à ce thème. Durant la deuxième semaine des vacances, Pâques oblige, le chocolat était à l'honneur pour la plus grande joie des enfants mais également des animatrices !!!

Nous accueillons les enfants âgés de 3 ans (scolarisation obligatoire) à 11 ans, les mercredis (avec une possibilité de 1/2 journée pour une plus grande flexibilité pour les enfants ayant des activités extrascolaires) ainsi que pendant les vacances scolaires (sauf le mois d'Août et les vacances de Noël), sur une amplitude horaire de 07H30 à 19H00.

Pour tous renseignements et inscriptions, vous pouvez contacter Stéphanie Morel au : 01 60 27 29 93  
Au plaisir de retrouver vos enfants dans cette magnifique structure !

Christine Dupuis Colson, Carole Dupont, Christelle Berrue-Lapergue

## La Rentrée dans l'école !



Le Grand jour, quel plaisir de voir les enfants souriants et fiers de pénétrer dans leur nouvel établissement flambant neuf, accompagnés de leurs parents exceptionnellement autorisés par la directrice à accompagner leurs « bouts de chou » pour découvrir leurs belles classes.

Quatre vingt élèves du RPI fréquentent notre école maternelle, répartis en trois classes et environ soixante dix enfants restent déjeuner au restaurant scolaire. Quarante enfants fréquentent la halte garderie qui dès sept heures trente, ouvre ses portes jusqu'à 19 heures sans aucun déplacement.

Cette Journée fût mémorable pour tous, petits et grands souriaient, et appréciaient cet évènement, l'ouverture de leur école le jour de la rentrée, concrétisant ainsi le travail de toute une équipe soucieuse d'apporter toujours plus d'amélioration dans la vie de notre joli village et de ses habitants.



L'école intègre une « Halte Périscolaire »



La salle de motricité



# Fresnes sur Marne : un village vigilant

Depuis le 13 décembre 2010, l'équipe "voisins vigilants" est officiellement constituée. Forte d'une quinzaine de fresnois de tous secteurs, cette équipe a suivi une sensibilisation par les effectifs de la Gendarmerie d'Esblly et du Centre Opérationnel et de Renseignements de la Gendarmerie basée à Melun...

Mais qu'est-ce qu'un "Voisin vigilant"? C'est tout d'abord un habitant du village, volontaire bénévole et rigoureusement sélectionné avec le concours de la Gendarmerie.

**Son rôle ?** Tout simplement d'effectuer le geste citoyen en informant les services de la Gendarmerie Nationale comme chacun peut le faire lorsqu'un délit flagrant se commet. Sauf que la sensibilisation qu'il a reçue, et qu'il continuera régulièrement de recevoir lui permettra de noter les éléments souvent indispensables pour permettre aux gendarmes d'intervenir ou de poursuivre une enquête avec des indices précieux. Ces mêmes gendarmes, qu'il a rencontrés à plusieurs reprises, lui ont enseigné la manière de relever ces informations.



Reconnu nominativement à la Gendarmerie d'Esblly ainsi qu'au C.O.R.G. de Melun, il est un interlocuteur identifié comme voisin vigilant et les unités intervenantes pourront s'appuyer sur ses informations lorsqu'il aura été à l'origine de la constatation d'un délit. Régulièrement informé, il aura en sa possession des informations pouvant concerner des vagues de cambriolages, des véhicules suspects remarqués dans d'autres communes voisines et dont les occupants ont commis des délits etc..

Que chacun se rassure, il n'est pas là pour épier son voisin et encore moins pour gérer des problèmes de voisinage ou de stationnement. Son rôle est d'être un acteur indispensable dans la lutte pour la sécurité des personnes et des biens. Il est un maillon supplémentaire qu'on rajoute aux patrouilles de la Gendarmerie et à la vidéo surveillance lorsqu'elle sera implantée. Il ne lui est pas demandé d'intervenir sur les délits en cours ou en préparation mais d'en informer dans les délais les plus rapides les unités de la Gendarmerie pour optimiser les délais d'interventions et la qualité de l'enquête qui suivra.

Pour conclure, le voisin vigilant est un atout citoyen sur lequel chacun d'entre nous peut compter car sa mission se borne à améliorer notre quotidien en participant activement à la protection des personnes et des biens.

Et le Conseil Municipal profite de ce bulletin municipal pour saluer leur engagement et les remercier chaleureusement de leur disponibilité.

Denis Bonhomme

## Modification du PLU

Le futur lotissement de Fresnes Sur Marne prévu face au cimetière à l'intersection de la RD 54 et de la rue des fermes, doit permettre de conserver la cohérence visuelle de notre village et proposer une diversité d'habitats, de l'appartement jusqu'au terrain constructible, en passant par des maisons de ville. Dans le souhait de réaliser un parcours résidentiel, la nécessité d'apporter des modifications au PLU initial est apparue.

Nous rencontrons des problèmes de stationnement récurrents sur l'ensemble de la commune, il a donc été décidé d'intégrer au PLU l'obligation de deux places de stationnement pour chaque nouvelle construction, avec une

place supplémentaire dès 120 m<sup>2</sup> de SHON. De plus, pour tous les immeubles collectifs de cinq logements et plus, le nombre de places de parking supplémentaires à prévoir est fixé à 10%. Par exemple, pour un immeuble de 10 logements de moins de 120 m<sup>2</sup>, 20 places sont obligatoires auxquelles il convient de rajouter 2 places (correspondant au 10 % précités).

Toujours dans un souci de respecter l'aspect de notre village, la hauteur des constructions a été maintenue à 12 mètres au faîçage selon les zones. Seule la hauteur à l'égout de toiture a été modifiée pour être augmentée de 1 mètre.

La rédaction du PLU initial exige d'avoir un minimum de 20% de la surface totale de l'opération traitée en espaces verts communs aménagés et plantés d'arbres. Cette rédaction est maintenue, mais ces espaces verts peuvent maintenant être aménagés dans un rayon de 200 mètres autour de l'opération, permettant de disposer les espaces verts sur l'ensemble de la commune.

A ce titre, La municipalité a décidé l'ouverture d'une enquête publique (voir l'Annonce officielle).

Carole Dupont

## AVIS AU PUBLIC COMMUNE DE FRESNES-SUR-MARNE

### ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n°2011-032 du 27/06/2011

Le Maire de Fresnes-sur-Marne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification du plan local d'urbanisme.

A cet effet,

M. Millard domicilié au 15, Rue Aimé Auberville 77500 Chelles a été désigné par le Tribunal Administratif comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du 5 septembre au 6 octobre 2011 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

**Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie les :**

- mardi 27 septembre de 14h30 à 17h30.
- jeudi 6 octobre de 14h30 à 17h30.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur la modification du P.L.U. pourront

être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur au lieu où se déroule l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la mairie de Fresnes-sur-Marne.

Monsieur Le Maire